

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Florac  
**PONT DE MONVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE**

Séance du lundi 26 février 2024

Délibération N° DE\_2024\_017

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	15	16
Date de la convocation : 16/02/2024		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-six février deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Stéphan MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Stéphan MAURIN, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés : Cyril DJALMIT représenté par Michèle BUISSON

Absents et Excusés : Florence BOISSIER, Thibaud MALGOUYRES, Gilles MERCIER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Christelle FOLCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Petit Patrimoine - Plan de financement**

Monsieur Guillaume HARVOIS présente au conseil municipal un ambitieux projet de rénovation du patrimoine vernaculaire de la commune.

Ce projet concerne 6 chantiers.

- La Fontaine du Viala
- La Fontaine de la Vialasse
- La Fontaine de Grizac
- Le Moulin de St Maurice de Ventalon
- Le toit en chaume de la Fontaine de Villeneuve
- Le toit en chaume du Moulin de l'Hôpital

Le montant des travaux s'élève à 83 907.50 € HT

Monsieur HARVOIS propose au conseil de demander des subventions auprès du Département, de la Région et de l'Etat pour la réalisation de ce projet.

Préfecture de Mende  
Le plan de financement serait le suivant :

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 06/03/2024  
048-200057594-DE\_2024\_017-DE

DE\_2024\_017

Département : 38.14 % - 32 000 €

Région : 29.22 % - 24 520.20 €

Etat : 12.64 % - 10 605.91 €

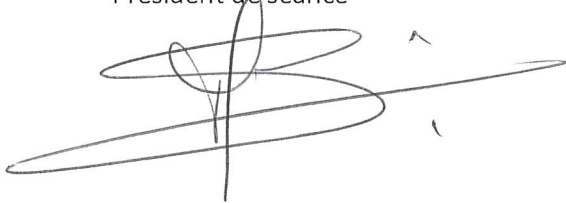
Commune : 20 % - 16 781.39 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** le plan de financement tel que ci dessus

**MANDATE** monsieur le maire pour demander les subventions correspondante auprès des financeurs.

Stéphan MAURIN  
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Christelle FOLCHER  
Secrétaire de séance



RF  
Préfecture de Mende

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 06/03/2024  
048-200057594-DE\_2024\_017-DE

DE\_2024\_017